

## AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO RE-293-2022 DÉCRÉTANT  
UN EMPRUNT DE 670 200 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS ACCORDÉE DANS LE CADRE  
DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET –  
REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL)**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE:**

Lors de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2022, le conseil a adopté le règlement #293-2022 décrétant un emprunt de 670 200 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet - redressement des infrastructures routières locales (RIRL)

Le règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 mai 2022. Conséquemment, le règlement décrétant un emprunt de 670 200\$ entre en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement #293-2022 au bureau municipal durant les heures régulières d'affaires.

**Donné à Harrington ce 27<sup>e</sup> jour du mois de mai 2022.**



**France Bellefleur, CPA, CA**

**Directrice générale et greffière-trésorière**